

Compte Rendu de la réunion de consultation 01.07.2021

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE Blaise PASCAL

◆ Objet : Présentation du projet et échanges	
◆ Personnes présentes : <ul style="list-style-type: none">• Elus- C. Joussaume- B. Cristofoli• Ville de Saint-Médard-en-Jalles- D. Desbieys- P. Pique- C. Perpère	<ul style="list-style-type: none">• Habitantes/habitants et riveraines/riverains• Métropole<ul style="list-style-type: none">- X. Duteil- H. Kiener- F. Leconte

La réunion s'est déroulée en trois temps :

- Présentation par la Ville de l'historique du projet et état d'avancement - échanges
- Présentation par la Métropole du projet en fonction des besoins exprimés - échanges
- Présentation par la Métropole des scénarii de giratoire - échanges

▪ 1) Problèmes liés aux passages des poids lourds

Les riverains évoquent la possibilité de faire passer les poids lourds par le camp de Souges :

- **Réponse technique :** *il s'agit de parcelles privées, pas de déviation possible sur du foncier privé*

Les riverains évoquent l'accord de la Préfecture sur le passage des poids lourds de la gravière qu'ils souhaiteraient remettre en question au vu de la fréquence et des nuisances

- **Réponse :** *La Préfecture est seule compétente sur l'autorisation. La Ville peut demander à ce que le dossier soit re-étudié ?*

Demande de mise en place d'un séparateur béton central dans le cadre du réaménagement

- **Réponse technique :** *système dangereux au vu du trafic, il est préférable de réduire la chaussée à 6 mètres et de marquer le terre plein central avec une résine colorée. La Métropole répond aux inquiétudes et confirme que l'emprise de la chaussée sera de taille suffisante.*

▪ 2) Problèmes de vitesse

Vitesse importante des PL et autres véhicules :

Réponse technique :

- *mise en place de passages piétons de façon régulière, peinture et mise en place de résine au niveau des passages piétons dans le nouvel aménagement*
- *rajout de résine au sol sur certaines intersections ainsi qu'à l'endroit de la place d'Issac afin de marquer une différence de revêtement et faire ralentir les véhicules.*

Actuellement pas de vitesse limitée à 30km/h, seulement les panneaux d'entrée d'agglomération pour limiter à 50km/h

Réponse technique :

- *le projet prévoit une zone 30 km/h au droit de la place.*
- *l'emprise de la zone peut être élargie au droit de la place, d'autres séquences peuvent être créées notamment au niveau des intersections marquées avec des résines.*

Dans l'attente de l'aménagement, demande d'ajout de radars pédagogiques

Réponse technique :

- *à étudier par la Ville en fonction des coûts*

▪ 3) Stationnement

Les riverains demandent davantage de stationnement que ceux proposés dans le projet : stationnement devant le bar-tabac, l'hôtel des bruyères, devant la résidence de logements sociaux, vers l'entrée Ouest (riverains se stationnant sur les bas côté et au niveau de la place de Cerillan)

Réponse technique :

- *un agent ville va décompter le nombre de voitures sur les bas côtés durant deux mois*
- *la Métropole va étudier la possibilité de rajouter du stationnement longitudinal. La Ville demande à ce que ce stationnement soit perméable.*

Les riverains demandent une continuité cyclable jusqu'au collège d'Hastignan

Réponse technique :

- *L'aménagement s'arrêtera après la place d'Issac. Une étude pour requalifier l'avenue Blaise Pascal et notamment créer une voie verte jusqu'à la place de Cérillan a été demandée à la Métropole (arbitrage CODEV en septembre).*

Les membres de la résidence de logements sociaux demandent soit de créer un nouvel accès pour aménager un parking sur leur terrain, soit d'aménager le chemin communal qui longe les habitations

- *Réponse technique : à étudier par la Ville.*

▪ 4) Voie verte et trottoirs

Inquiétudes concernant le tracé de la voie verte et la dangerosité du croisement avec les entrées charretières

Réponse technique :

- *les bordures auront une hauteur de 2 cm, ce qui limite fortement les dépressions de la voie verte au niveau de chaque entrée charretière.*

Les riverains demandent le traitement des amorces de trottoirs au niveau du croisement de la rue Cap de Bos pour des questions de sécurité

Réponse technique :

- *la Métropole va aménager les amorces des trottoirs au niveau de chaque intersection.*

▪ 5) Création d'un nouveau giratoire

la Métropole montre deux types de projet de giratoire.

Les riverains se questionnent sur le fonctionnement avec l'une ou l'autre des situations notamment sur les girations des bus et le passage des poids lourds.

Ils proposent de placer la rue E.Branly en sens unique ainsi que la rue Chambrelent afin de faciliter les girations et de réduire le trafic à un sens de circulation sur la rue Chambrelent, que les riverains considèrent accidentogène.

Réponse technique :

- *la Métropole doit étudier le raccordement de la rue E.Branly au giratoire en sens unique*
- *la création d'un accès PL par l'arrière de la voie menant à Kéolis doit être étudiée*

Décision :

Les riverains s'accordent sur la création d'un giratoire, charge à la Métropole de trouver la meilleure solution technique.

Il y a un attachement fort à la forêt, le projet devra limiter au maximum la coupe d'arbres.

▪ **6) Divers**

Le Terminus du bus a été déplacé sur la rive Nord dans le projet. Un riverain se manifeste car cela va générer de la gêne visuelle et une surfréquentation à proximité de son habitation

Réponse technique :

- *La Métropole va étudier la possibilité de le déplacer et ou de créer un filtre végétal*

Le croisement de la rue Gustave Eiffel, de la rue Marconi et de l'avenue B.Pascal au niveau de la place d'Issac est dangereux.

Réponse technique :

- *La Métropole va étudier les possibilités d'aménagement dont la mise en place d'un sens unique*

Les bacs à verres sur place d'Issac devront être déplacés et/ou enterrés

Réponse technique :

- *Ces bacs devront faire l'objet d'une installation concertée avec les riverains le cas échéant et le moment venu*